Accueil Collectif de Mineurs permanent



SECTEUR ENFANCE

ORGANISATEUR: Centre social ESCAL en YVOIS

Directeur ACM/Périscolaire 3-17 ans : M. BELKACEMI

21, rue des écoles 08110 Carignan | ACM de Carignan Et 19 rue des écoles

L'association ESCAL EN YVOIS gère, depuis le 3 janvier 2006 la structure Centre de Loisirs Sans Hébergement de Carignan. L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) et fonctionne toute l'année en proposant un accueil périscolaire (matin et soir), un service de restauration le midi et un Accueil de Loisirs ouvert les mercredis, les samedis sur projet (secteur jeunesse), les petites et grandes vacances.

Dans l'intention d'adapter au mieux la structure au rythme de vie des familles et ainsi répondre aux attentes en termes d'accueil et d'animation, Escal en Yvois souhaite faire évoluer le fonctionnement de la structure en prenant en compte les remarques et souhaits faits par les familles.

Ce Projet Pédagogique est un document de travail réalisé par la directrice en concertation avec l'équipe d'animation, l'organisateur et en se référant aux attentes des enfants et des familles.

Il reste ouvert et il est susceptible d'être réajuster et d'évoluer durant l'année afin de l'adapter aux besoins des enfants et des familles.

SOMMAIRE

- I. Présentation du projet
- II. Description de l'accueil
- III. Objectifs Pédagogiques
- IV. Les moyens
- V. Les activités
- VI. Répartition des temps
- VII. Les Locaux
- VIII. Accueil de l'enfant présentant une situation d'Handicap ou de problèmes de santé important
- IX. Modalité de fonctionnement de l'équipe
- X. Evaluation

I. Présentation du projet :

l'A.C.M permanent propose un accueil périscolaire le matin, un accueil périscolaire le soir avec un CLAS, un accueil de loisirs aux petites vacances ainsi qu'une cantine scolaire (temps périscolaire).

En se référant au projet éducatif du centre social :

Le centre social, adhérent de la Fédération des centres sociaux, partage et souhaite promouvoir les valeurs fondatrices des centres sociaux :

Dignité humaine, solidarité et démocratie participative.

Les notions de Respect, de Citoyenneté et de Démocratie participative seront les valeurs essentielles contribuant au développement social de chaque individu au sein de la vie collective du groupe.

Orientations éducatives

Les activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs ne sont pas une fin en soi, mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et d'accéder à l'autonomie.

Le centre social lutte contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder au travers des loisirs et des activités extrascolaires, à la culture, au savoir et à la connaissance.

La gestion de la structure d'accueil de Carignan et de la restauration scolaire en primaire contribue à l'éducation des enfants et des jeunes en mettant à profit les temps libres pour l'épanouissement individuel et collectif.

Ainsi, les objectifs éducatifs suivant peuvent être moteur de la dynamique souhaitée :

L'épanouissement individuel

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres et à son environnement.

- Proposer un service d'animation culturel et sportif aux enfants et aux jeunes pour leurs permettre d'accéder à des activités riches et variées.
- Contribuer au développement citoyen par le Respect des règles liées au bon fonctionnement de la vie en collectivité.
- Valoriser la participation des enfants et des jeunes dans les activités et les projets.

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle

Au travers des activités du centre, il faut chercher à valoriser et autoriser les échanges entre les différentes tranches d'âges et ainsi, contribuer à tisser des liens.

- Créer une complémentarité entre les actions du centre social.
- Développer des projets intergénérationnels en interne ou avec les partenaires locaux.

- Contribuer à l'intégration des personnes handicapées dans la structure et les activités.

Mise en œuvre du projet éducatif

Les choix éducatifs s'expriment par l'organisation et la gestion de l'accueil collectif de mineurs et les activités du centre social, qu'elles soient associées aux écoles ou au temps extrascolaire.

Les projets pédagogiques doivent développer ces orientations en adéquation avec les besoins et les ressources du territoire.

L'équipe permanente de l'ACM propose de :

Pendant le temps périscolaire :

Pavoriser l'accueil des enfants le matin pour permettre aux parents d'aller travailler en laissant les enfants dans l'enceinte de l'école avec des personnes qualifiées.

Proposer des activités éducatives, ludiques et créatives.

Pavoriser l'aide aux devoirs pendant les semaines d'école en collaboration avec l'équipe enseignante.

Ce temps est réservé à l'accompagnement des enfants qui souhaitent faire leurs devoirs journaliers. La confiance et le dialogue avec les parents permettent d'instaurer une régularité dans l'apprentissage et une implication familiale. D'autre part, ce service est appréciable pour la qualité de vie des familles dont les parents travaillent à deux, mais aussi pour les familles monoparentales.

Des activités manuelles, jeux de société et jeux libres sont proposés aux autres enfants.

a) Capacité d'accueil, âge des enfants, type de public :

Selon les temps, l'accueil de Loisirs peut accueillir :

Temps Périscolaire: lundi, mardi, jeudi vendredi

Matin et soir
Enfants - 6 ans: 10
Enfants + 6ans: 14

Restauration
Midi
11h30 à 13h30

Enfants - 6 ans: 40
Enfants + 6 ans: 70

Remarque: En cas de dépassement d'effectif, le personnel de service (diplômé BAFA) et les bénévoles du centre social (diplômés) peuvent être mobilisés.

Le mercredi après-midi accueillent les jeunes de 11 à 17 ans au 19 rue des écoles.

b) Fonctionnement de la Structure :

- Les dates :

L'ACM de CARIGNAN ouvre ses portes toute l'année scolaire de 2024/2025.

- Jours d'ouverture :

L'ACM fonctionnera lundi, mardi, jeudi et le vendredi en temps périscolaire),

- Horaires :

Le matin de 7h30 à 8h30 Le midi de 11h20 à 13h 20 Le soir de 16h30 à 18h30

L'ACM et la cantine scolaire sont ouverts aux enfants de primaires et maternelles :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H30-8H30	ACM	ACM		ACM	ACM
11H30-	ACM	ACM		ACM	ACM
13H30					
			De 13H30 à		
16H30	ACM	ACM	17H30	ACM	ACM
17H30					
17H30	ACM	ACM	Pour les 11	ACM	ACM
18H30			17 ans		

III. Objectifs pédagogiques :

a) <u>Pendant le temps périscolaire :</u>

Matin: Favoriser l'accueil des enfants pour permettre aux parents d'aller travailler en laissant les enfants dans l'enceinte d'une structure éducative avec des personnes qualifiées.

- → Accueillir les enfants de 7h30 à 8h30,
- → Proposer des activités calmes en respectant le rythme de chacun (lecture, dessin, jeux éducatifs, révision des leçons...)

Soir: Favoriser l'accompagnement des enfants qui souhaitent faire leurs devoirs pendant les semaines d'écoles et permettre des temps adaptés aux rythme de chacun (en attendant le retour des familles).

- **→ Informer les parents** et faire la liaison avec les professeurs.
- → Proposer des animations éducatives, ludiques et créatives avec aménagement des espaces (lecture, informatique, jeux éducatifs,) pour évoluer en autonomie. Semaine des jeux de société, semaine du gout, ...) et par la mise en place d'actions de sensibilisation (ex : journée internationale des droits de l'enfant, lutte

contre les discriminations,).

b) Pendant le temps de midi : la restauration scolaire

Développer le "savoir manger" en proposant une alimentation saine et variée pour l'apprentissage du goût, et en apportant à l'enfant et sa famille des notions de nutrition, de diététique et d'hygiène

Veiller au respect du rythme de vie de l'enfant et contribuer à sa socialisation, en structurant ce temps de midi.

IV. Les moyens:

a) Humains:

Pour encadrer les enfants qui fréquentent la structure, sont présents :

☐ Une Directrice: Karima BELKACEMI

☐ Un Directeur adjoint : Isabelle KRAWTCHENCO

<u>Une Equipe d'animation :</u>

Nom et prénom	<u>Diplôme</u>	<u>Statut</u>	
Belkacemi Karima	DEJEPS/ Educatrice	<u>Directrice</u>	
	<u>spécialisée</u>		
SERRANI Jérémy	<u>BPJEPS</u>	<u>Directeur- adjoint</u>	
KRAWTCHENCO Isabelle	BAFA/ Formation HACCP	Directrice adjointe (en	
		remplacement).	
PITAVALE Sandrine	BAFA/ Formation HACCP	Animatrice	
SCHMUTNIG Méline	Non diplômée	Animatrice	
DUCAT Séverine	CAP Petite enfance	Animatrice (en	
		remplacement)	
LANOTTE Séverine	Non diplômée	Animatrice	
<u>MUJCAN</u>	Non diplômée	Animatrice (en	
		remplacement)	
FOURNEAU Serge	BAFA	<u>Animateur</u>	
ROBIN Christophe	Stagiaire BAFA	<u>Animateur</u>	
Dieu Maryline	BAFA	Animatrice (Arrêt maladie)	
KLINOWSKI PIETTE Cynthia	BAFA	Animatrice (Arrêt maladie)	
DENNEVAL Lola	Non diplômé	Animatrice (Arrêt maladie)	
TASSIN Brian	Non diplômé	Animateur (Arrêt maladie)	

b) Matériel et locaux :

La structure est située dans l'enceinte de l'école. Les locaux sont mis à disposition par la mairie de Carignan. Ils sont aménagés en fonction des besoins de l'enfant, à savoir : - une cuisine,

- deux cours,
- deux préaux,
- une salle de restauration,
- un bureau,
- une salle d'activités,

L'ACM dispose de matériel pédagogique,

c) Moyens financiers:

1/Subvention CAF (prestation de services,):

2/ Subvention Commune: SIVU

3/ participation des familles : modulation selon le QF CAF

Remarque: Tarification modulée (en fonction des revenus à notification de droit)

V. Les activités:

Le temps périscolaire se compose de deux plages horaires distinctes les unes des autres. Elles se caractérisent par le moment de la journée qu'elles représentent et par la nature de l'activité qui y est liée.

Lors de l'accueil du matin, des activités calmes sont proposées aux enfants qui font leurs choix. Les plus grands peuvent également revoir leurs leçons.

Le temps d'aide aux devoirs est consacré aux devoirs. Une "récré" est toujours proposée puis un goûter avant de commencer les devoirs. Une fois finis, les enfants peuvent aller prendre un livre dans la bibliothèque ou utiliser des jeux éducatifs dans les espaces aménagés.

Des activités manuelles sont proposées aussi en fonction des thématiques des saisons.

c) Le temps de midi:

Le temps de midi est principalement consacré à la restauration et à l'animation du repas ou après le repas.

Toutefois, ce temps alterne différents rythmes tel qu'un temps fort à la sortie des classes, un retour au calme pendant que les enfants se lavent les mains et s'installent à table, un temps calme pendant le repas, propice aux échanges, et un temps libre après le repas où l'enfant peut se reposer ou participer à une activité proposée.

Un repas à thème est proposé chaque mois, ainsi que des animations.

VI. Répartition des temps :

Accueil du matin de 7h30 à 8h30.

Les enfants et les parents sont accueillis à leur arrivée par deux animateurs.

Les primaires vont dans la cour à 8h30 et les enfants de maternelle sont amenés dans leur classe respective dans le calme après passage aux sanitaires.

Activités périscolaire soir/Aide aux devoirs : Les enfants inscrits en maternelle sont encadrés par une animatrice qui les prend en charge dès la sortie de classe voire dans leur classe

Les enfants de primaires inscrits sont accueillis dans la cour de l'école ou le préau si mauvais

temps.

Des groupes sont constitués en fonction de l'âge et d'un choix d'activité proposé. Les primaires sont accueillis dans la cour de l'école, tandis que les maternels sont accompagnés de leur classe à la cour. Après une "récréation" de quinze minutes environ, les enfants rentrent dans la structure d'accueil pour goûter puis faire les devoirs ou profiter des espaces aménagés pour des activités. Le service périscolaire ferme ses portes à 18h30.

Tranche d'âge ou groupe : Il n'y a pas de groupe pour le matin, par contre pour le soir, les enfants sont répartis par classe et niveau pour faciliter le travail de groupe et l'apport de travaux personnalisés.

Rythme de vie (goûter, repas, repos):

Rythme d'une journée type :

7h30 Accueil

Activité calme : révision, jeux de société, coloriage, lecture, ...

8h30 entrée en classe

11h30 sortie des classes

13h30 Reprise en classe

16h30 Sortie des classes

18h30 Accueil de fin

c) <u>la restauration scolaire</u>:

L'Accueil et l'hygiène :

A la sortie des classes les primaires sont accueillis dans la cour de l'école, tandis que les maternels sont accompagnés de leur classe à la cour.

Les enfants vont aux toilettes puis se lavent les mains avant d'entrée dans le restaurant.

Le fonctionnement est en mode self-service pour les primaires et les maternels sont directement servis à table.

Le repas:

Le temps de restauration doit permettre la convivialité et l'apprentissage de la vie en collectivité. Pour favoriser l'autonomie des enfants, les plus grands sont responsabilisés soit en accomplissant une tâche (ramasser les couverts, servir la boisson au plus jeunes,). Les plus jeunes apprennent progressivement à manger avec des couverts.

A la fin du repas, les enfants vont aux toilettes puis se lavent les mains, avant de pouvoir sortir.

Un temps d'animation :

Après le repas, l'équipe d'animation propose soit une récréation, soit des activités en extérieur où des jeux en extérieur (quand le temps et l'encadrement le permet). Les enfants ont le choix d'y prendre part ou non.

d) Espace de vie (salles):

Le centre dispose d'une salle d'animation qui se trouve dans le prolongement du réfectoire scolaire. L'achat de mobilier d'ambiance pour le coin ludique rend cet espace plus attractif et distrayant.

E) Modalités de participation des jeunes/ enfants :

L'équipe prévoit son planning d'activités et le diffuse aux enfants des écoles et les réseaux sociaux (Facebook). Les enfants peuvent s'inscrire selon leurs goûts aux activités. D'autre part, l'équipe relève les attentes des enfants pour leur proposer des "activités intéressantes". Les enfants sont sollicités et guidés dans les activités d'expression et dans le choix des activités en temps libre. Les enfants seront sensibilisés par rapport aux événements de la vie dans la commune ou évènements nationaux pour qu'ils proposent une action lors de manifestation (ex : Téléthon, Semaine du goût,)

VII. Les locaux :

• Coins aménagés :

Un coin jeu, un coin informatique et un coin lecture seront aménagés pour rendre le lieu plus attirant.

• Rangement du matériel :

Le petit matériel est rangé dans la salle d'animation dans des placards et l'accès en est réduit. Toutefois, du petit matériel est placé dans la salle pour que les enfants puissent l'utiliser à leur guise durant les temps calmes (Aucun cutter, colle liquide, ciseaux, compas en libre utilisation). Pour utiliser ce matériel accessible, les enfants devront quand même le signaler à leur animateur.

• Organisation du passage entre 2 lieux :

Les déplacements dans le centre sont permis s'il y a autorisation de l'animateur : l'école est très grande et les escaliers en béton sont nombreux et risqués. Les animateurs doivent toujours savoir où se trouvent les enfants (ex : toilettes, lavabo, salle de groupe.) car certaines parties de l'école sont interdites d'accès.

Pour les enfants de 4-6 ans, ils doivent toujours être accompagnés. Pour les repas, ce sont eux qui viennent, en rang et dans le calme, au restaurant scolaire car ils doivent descendre d'un étage.

Pour les déplacements hors de l'enceinte scolaire, le groupe doit être "rangé deux par deux" lorsqu'ils sont sur les trottoirs ou en file indienne quand le parcours le nécessite. Les animateurs encadrent leur groupe et bloquent la circulation pour traverser les routes. Aucun enfant ne doit être seul hors du centre.

Chaque déplacement des groupes doit être signalé à la direction qui doit connaître le moment de départ, de retour, le trajet utilisé, le nombre d'enfants. De plus, les animateurs emportent toujours une trousse de secours avec eux, de l'eau ainsi que les fiches sanitaires.

Lorsque la direction accompagne le groupe, le lieu où l'itinéraire doit être affiché sur la porte du centre avec un numéro de téléphone où on peut les joindre.

⊙ coin BOBO... LA!

Un espace est prévu à cet effet. Chaque intervention est consignée dans le registre d'infirmerie par l'animatrice concerné¹ et il en informe la direction.

¹ Maryline Dieu remplacée par Méline SCHMUTNIG en cas d'absence

VIII. Accueil de l'enfant présentant une situation d'Handicap ou des problèmes de santé important :

Notre volonté est que l'ACM contribue au travers du Projet Pédagogique à l'éducation à la vie collective (respect d'autrui, acceptation des différences,) et au développement individuel de tous les enfants.

Notre démarche sera toujours la même, l'accueil d'un enfant passe par la rencontre avec les parents et la direction puis avec les animateurs pour connaître la situation et ce qu'il convient de faire dans l'intérêt de l'enfant. Ensuite, en connaissance de cause, nous définirons ensemble les modalités et conditions d'accueil (ex : PAI,...).

Pour les jeunes qui sont déjà dans un processus d'intégration scolaire et qui ont un suivi médical dans le cadre de "l'hyperactivité, le diabète ou l'asthme", nous pourrons leur apporter notre aide dans le cadre d'un PAI et une attention particulière par rapport aux contraintes lors des activités.

Pour les accidents de la vie qui nécessitent une immobilisation temporaire, nous nous concerterons avec la famille pour voir si nous pouvons accueillir l'enfant.

L'équipe d'animation veille à l'inclusion de l'enfants en situation d'handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Rappel de la réglementation :

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que« les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap : le principe de non-discrimination en raison

d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal), le principe de traitement devant le service public, l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006. En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1^{er} janvier 2015 afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

IX. Modalité de fonctionnement de l'équipe :

A) Définition des rôles :

Direction ACM: La direction doit donner vie à l'ACM. Pour cela, elle doit remplir les 5 rôles de la direction :

Rôle d'organisation :

- Participation aux commissions de recrutement,
- Organiser les réunions et les mener,
- Négocier (le budget, les tarifs, les interventions, les transports),
- Définir les rôles et les groupes,
- Prévoir le matériel, stock
- Vérifier (le matériel, les papiers, les lieux,...)
- Déléguer en donnant des rôles, (animateurs, assistants, agents techniques, responsable sur site,...)
- Coordonner les actions,

Rôle pédagogique et éducatif :

- Rédiger le Projet Pédagogique en concertation avec l'équipe pédagogique en respectant le projet éducatif.
- Faire appliquer et mettre en place le Projet Pédagogique,
- Évaluer,
- Référent, moteur du centre,
- Accompagner et créer des outils
- Déléguer des responsabilités,

Rôle formateur :

- Accompagner l'équipe, conseiller et animer, motiver,
- Réguler,
- Evaluer,
- Informer (réglementation, sécurité, vie du centre, départ et retour des enfants),

Rôle relationnel:

- -Réguler,
- -Informer et écouter les familles, l'organisateur, les animateurs, les enfants, les partenaires,

Rôle gestionnaire et administratif :

- Formulaires, papiers administratifs, registres,
- Comptabilité,
- Gérer le budget

Animation : (animateurs BAFA ou équivalent)

Les animateurs forment une équipe pédagogique qui a pour objectif d'animer leur groupe d'enfants. Ce sont les animateurs qui concrétisent l'exécution du projet pédagogique.

Les animateurs ont :

Un rôle d'animation :

- Préparation des activités et les mener,
- Réguler les tensions dans leur groupe,
- Evaluer leur travail,

Un rôle pédagogique et éducatif :

- Mettre en place les objectifs du Projet Pédagogique.
- Référent et modèle.
- Prévention, sécurité
- Accompagner les animateurs non qualifiés,

Un rôle d'organisation :

- Des activités,
- Sécuriser l'activité.
- Prévoir son matériel,

Un rôle d'évaluation :

- Des activités, du comportement du groupe,
- Des objectifs fixés,
- De son rôle, de l'équipe d'animation et de la direction,

Un rôle relationnel:

- Écouter et informer les enfants, les parents, la direction.
- Se rendre disponible.

Technique:

Le personnel de service et les animatrices ont pour rôle l'organisation du déjeuner et l'entretien des locaux en respectant le plan d'hygiène HACCP. Le personnel de service participe également à l'animation du temps de midi en collaboration avec les animatrices (rôle relationnel, rôle d'organisation, rôle pédagogique et éducatif).

Actuellement, elles assurent le remplacement des animateurs en arrêt maladie entre mdi.

B) Degré de responsabilité :

L'organisateur (L'association ESCAL EN YVOIS) représenté par son Président est responsable de ses employés et du service ACM et de la restauration scolaire.

La Directrice d'Escal en Yvois par délégation est responsable de l'accueil de Loisirs. Elle est garante du respect du cadre réglementaire, de l'équipe, du respect de l'intégrité physique et morale des enfants et du personnel du centre. Pour cela, ils doivent :

- Respecter les lois en vigueur et les faire appliquer,
- Veiller à la sécurité des enfants et du personnel en respectant les recommandations DDCSPP.
- Organiser et coordonner les actions,
- Ils engagent leur responsabilité civile et pénale.

L'Animateur:

Il est responsable de ses actes, de la sécurité physique et morale des enfants de son groupe durant les activités ; il doit connaître les lois ou le règlement (sinon s'en enquérir auprès du directeur). Il doit assumer son rôle d'animateur en respectant le Projet Pédagogique (auquel il a participé) et les consignes du Directeur. Il doit également être capable de refuser la participation du groupe si la sécurité des enfants est en jeu.

L'Animateur Responsable sur site :

C'est le référant du groupe pour les autorités et pour le directeur de l'ACM. Il doit analyser et s'assurer du bon déroulement des activités de son groupe et accompagner ses collègues. Il devra connaître les règles élémentaires et les faire appliquer. Dans le cadre de l'ACM permanent, nous nous arrangeons pour qu'un directeur BAFD/Equivalent soit toujours dans les locaux. Ils engagent leur responsabilité civile et pénale.

Les enfants :

Ils seront rendus responsables de leurs actes s'ils causent des dommages à un tiers ou s'ils dégradent volontairement les locaux et le matériel. Ils engagent leur responsabilité civile de leurs parents

Les familles :

Les parents ou représentant légal de l'enfant se portent garant des informations reportées dans les fiches sanitaires. La famille doit signaler toutes maladies ou comportement susceptible de perturber un groupe ou de mettre en danger l'enfant ou un tiers. Les traitements médicamenteux doivent être signalés à l'animateur et à la direction (médicaments + ordonnance) ainsi que toutes allergies. Les parents doivent également veiller aux objets que leurs enfants apportent au centre.

C) Répartition des tâches :

La répartition des tâches se réfère au rôle de chacun décrit ci-dessus pour le personnel de l'Acm.

D) Rôle formateur des Directeurs ACM:

☞ suivi et accompagnement de l'équipe :

Pour améliorer notre fonctionnement, l'utilisation de fiche d'activité est systématique Ainsi, nous éviterons de refaire une activité à l'identique.

L'accompagnement passe également par la formation et l'échange de savoir-faire.

L'évaluation des stagiaires :

- Les critères :

Savoir : *L'animateur stagiaire doit être capable :*

- D'appréhender les grandes étapes du développement de l'enfant
- De présenter 1 jeu, 1 activité nouvelle, 1 activité d'expression,
- De citer les règles élémentaires en matière de baignade, de déplacement (à pied, à bicyclette, en bus...) et de responsabilité.
- De citer les principales règles d'hygiène et de sécurité concernant l'enfant dans le cadre du centre.

Savoir-faire

L'animateur stagiaire doit être capable :

- De préparer et organiser des activités de plein air, d'expression manuelles
- De construire, de conduire et d'évaluer une activité en relation avec le projet pédagogique de la structure.
- De repérer et prendre en compte l'état physique et psychologique de l'enfant ou de l'adolescent (fatigue, angoisse, énervement)
- De motiver et dynamiser et de faire vivre des projets initiés par les enfants
- De faire face à un accident bénin survenant à un enfant
- De participer de manière active aux réunions de l'équipe
- De construire, de conduire et d'évaluer un projet en relation avec d'autres animateurs

Savoir-être

L'animateur stagiaire doit être capable :

- De faire preuve d'initiative en proposant des activités au cours du centre
- De faire preuve d'initiative en proposant des solutions à des problèmes (conflit, vol,...)
- De veiller à la sécurité des enfants et à leur hygiène.
- D'adapter son comportement et son attitude face aux publics

La méthode:

L'utilisation d'outils d'auto-évaluation est une solution qui permet de confronter notre observation au ressenti du stagiaire. Ces écrits seront associés à des temps de discussion avec le Directeur. Des temps formels seront instaurés pour les besoins du stage.

Un retour de l'appréciation des animateurs BAFA sera sollicité.

X. Evaluation:

L'évaluation de l'accueil et de son fonctionnement est une partie importante car l'analyse des données détermine le bilan du centre.

Nous évaluerons :

- Les objectifs du Projet Pédagogique,
- Le fonctionnement de l'accueil,
- L'action des animateurs et du personnel par rapport au Projet Pédagogique,
- Cette évaluation sera réalisée avec des outils simples et sûrement incomplets.

- les outils mis en place :

- Constitution d'une base de données sur la fréquentation de L'ACM et le coût,
- Dialogue permanent avec les parents et les enfants pour avoir leur avis, connaître les attentes, sondage.
- Sondage auprès du public ciblé à travers un questionnaire.

Ces outils permettront d'avoir un retour sur notre action, l'interprétation qui en sera faite dépendra de chacun.